

Le Figaro, 28 juin 2014

Mauvais départ pour la réforme territoriale

L'examen par le Sénat de ce texte clé, qui a été retiré de l'ordre du jour, dépend de la décision du Conseil constitutionnel.

FRANÇOIS-XAVIER BOURMAUD
et SOPHIE HÉRY

INSTITUTIONS Simple contretemps ? Après le camouflet infligé au gouvernement par le Sénat, qui a obtenu le report de l'examen de la réforme territoriale, c'est en tout cas ce que voulait entendre le premier ministre. « Le gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour que ce texte soit examiné *en temps et pour qu'il soit en tout cas adopté avant la fin de l'année* », a assuré Manuel Valls, sans ignorer toutefois les ressorts de cette nouvelle fronde parlementaire. Le projet de réduire le nombre de régions de 22 à 14 est certes contesté par l'opposition, mais aussi par une partie de la gauche et de PS où de nombreux présidents de conseils généraux, dont certains sont sénateurs, veulent infléchir fortement la réforme.

Mais c'est toutefois à la demande de l'UMP, associée pour l'occasion à deux groupes de gauche hostiles au projet, les communistes et les radicaux, que l'examen de la réforme territoriale a été suspendu. « Une alliance improbable », a

gné d'une étude d'impact. Si tel n'est pas le cas, les parlementaires ou le premier ministre peuvent saisir le Conseil Constitutionnel. Or c'est justement la validité de cette étude d'impact de 57 pages qu'ont contestée les trois groupes, au motif qu'elle n'évaluait pas les conséquences de la réforme sur l'emploi des fonctionnaires territoriaux.

Manuel Valls a immédiatement saisi le Conseil constitutionnel pour qu'il se prononce sur la validité de l'étude d'impact. « Perdre du temps, cela n'a aucun sens », a déploré le premier ministre, en appelant les parlementaires à jouer « pleinement le jeu ». Les Sénats doivent rendre leur décision d'ici à huit jours.

Le président socialiste de la commission des lois au Sénat, Jean-Pierre Stener, a lui aussi critiqué la manœuvre. « C'est une opération de retardement qui n'est pas à la hauteur des enjeux. L'étude d'impact a été si mauvaise si mauvaise que les précédentes. Les nébrites de procédure

sont un prétexte pour retarder le débat. C'est paradoxal, car la commission spéciale avait bien travaillé », a-t-il assuré.

Cette commission a notamment adopté un amendement socialiste pour permettre à un département de demander son rattachement à une autre région, après trois scrutins : le vote positif de la région d'origine, le vote positif du conseil général concerné. Cette idée dit « droit d'option » est rejetée par Manuel Valls.

Pour l'heure, si les opposants à la réforme territoriale ont réussi à gagner un peu de temps, ils sont surtout parvenus à infliger un revers au gouvernement qui augure mal de la suite des opérations.

« Les grandes manœuvres ont commencé, je ne suis pas surpris. Je pense que le gouvernement n'est pas au bout de ses gambades », a commenté le président de l'Assemblée des départements de France, Claude Lobretton, qui a prôné à la réforme territoriale « un parcours sportif ».

« C'est une opération de retardement qui n'est pas à la hauteur des enjeux »

JEAN-PIERRE STENER, PRÉSIDENT SOCIALISTE DE LA COMMISSION DES LOIS AU SÉNAT

Interdit le député socialiste Carlos Da Silva, rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale. Il n'empêche, cette association de circonstance n'est avérée fructueuse, tout au moins. Les représentants de ces trois groupes ont demandé la tenue d'une conférence des présidents. Très attendu depuis l'annonce de son départ en septembre, c'est le président du Sénat, Jean-Pierre Bel, qui l'a dirigée.

Communistes, radicaux et UMP s'étaient mis d'accord auparavant pour transférer pour la première fois l'arme de l'article 39 de la Constitution. Il prévoit que tout projet de loi doit être accom-